Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 Chaouel 1442
28 Mai 2021

N° 42

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1278**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1280**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1283**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1285**
Avis aux créanciers..... **1290**
Convocations
Sociétés anonymes **1291**
Sociétés à responsabilité limitée..... **1304**
Autres sociétés **1304**
Divers
Avis au public..... **1305**
Rectificatifs **1306**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital

3S SICAR

Société anonyme

Au capital de D.35.000.000

Siège social : Immeuble 3S - Rue Abou Hamed El Ghazali 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 1301382L

En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales, en vertu du PV de l'assemblée générale datée du 24/5/2021 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau le 24/5/2021 sous le n°21503026 quittance n°4139 dont une copie a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 25/5/2021 sous le n°AC01562021, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital de la société de D.5.000.000 pour le porter à D.35.000.000 et ce suivant les procédures caractéristiques suivantes

- Objet social : investissement à capital risque

- Durée : 99 années.

- Montant de l'augmentation du capital : 5.000.000 d'actions à souscrire en totalité en numéraires et à libérer du quart lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 1 dinar chacune.

- Dépôt des fonds : Auprès de la BNA Tunis Succursale.

2021R01466SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales

HIMALAYAe HOLDING

Identifiant unique : 1598872S

Dénomination : HIMALAYA HOLDING

Forme : Société anonyme

Capital social : 1000 000 DT en cours d'augmentation à 4 500 000 DT

Siège social : Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A. 1er Etage, Rue de la Feuille d'Erable, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie.

Objet social : La participation et la souscription dans le capital social des sociétés

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2021 a été déposée au Registre National des Entreprises - RNE le 7 mai 2021 sous le numéro AC01552021 où toute personne peut en prendre communication.

Modalité de l'augmentation de capital : L'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2021 a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 500 000 Dinars pour le porter de 1 000 000 Dinars à 4 500 000 Dinars, par émission de 35 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune, à libérer intégralement par compensation avec des créances certaines et échues.

Les actions nouvelles porteront jouissance du début de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT.

Dépôt de fonds : Les créances objet de conversion en capital sont logées dans des comptes courants associés ouverts sur les livres de la société HIMALAYA HOLDING et ont fait l'objet d'un certificat de libération établi par le conseil d'administration en date du 01 avril 2021 et approuvé par le commissaire aux comptes, et ce conformément aux dispositions de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

2021401313SANB2

Mise à jour des statuts de la société

GS1 Tunisia

Société anonyme

Au capital : 1000.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Towers - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

RC : B121181996

TVA : 32 995 E/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2020 enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis en date du 20 Juillet 2020 quittance n°82173 sous le n°20704911, déposé à l'RNE sous le n°202050519 du 23/7/2020.

Il a été décidé la mise à jour des statuts de la société conformément au code des sociétés commerciales, à la loi n°52-2018 du 29/10/2018 relative au registre national des entreprises et à la loi n°47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

2021401315SANB2

Approbation du rapport du conseil d'administration

Et des états financiers de l'exercice 2019

Quitus aux administrateurs pour

La gestion de l'exercice 2019

Nomination des administrateurs

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Nomination du Président Directeur Général

Mise à jour des statuts

ITHAQUE S.A

Société anonyme

Au capital de 23.950.000 Dinars

14, Rue du Commerce Z.I. Charguia 1 Tunis

I.U : 0430001T

M.F : 0430001TAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue

le 16/9/2020, enregistré à la recette des finances Charguia, en date du 24/3/2021 sous le n°21702542 quittance n°M039790, le rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2019 sont approuvés, il est donné quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019; Messieurs Mohamed Taoufik Chaibi - M'hamed Ali Souissi - Nabil Chaibi - Khelil Chaibi - Mohamed Ayadi - Nebil Guedri - et Madame Amel Chaibi sont nommés administrateurs pour une durée de 3 ans, prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2022 et le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young est renouvelé pour une durée de 3 ans, prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2022.

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16/9/2020, enregistré à la recette des finances Charguia, en date du 24/3/2021 sous le n°21802540, quittance n°M039786, Mr Mohamed Ayadi est nommé Président Directeur Général de la société en lui déléguant les pouvoirs prévus par les statuts pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16/9/2020, enregistré à la recette des finances Charguia, en date du 31/3/2021 sous le n°21702182 quittance n°43268, les statuts de la société sont mis à jour en application des dispositions de la loi n°2019-47 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Le dossier des procès-verbaux sus-cités a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises - Centre Urbain Nord - Tunis le 21/5/2021 sous le numéro 202137361.

2021401322SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Renouvellement du mandat du gérant

SOCIETE PLANETE ACIER SARL

Au capital de 18.500 DT

RC : B03173932010

MF : 1169012Q/B/M/000

Siège social : 7 Av el Housari cité la Gazelle Ariana

Suivant décision de l'assemblée générale des associés en date du 13 février 2021, enregistré à la recette des finances Raoued sous le n°201700703 Quittance n°M017240 en date du 25/02/2021 dont un exemplaire a été déposé au RNE Ben Arous le 20/5/2021 sous le n°20213077. Il a été décidé de renouveler le mandat de la gérance Monsieur Moncef Toumi et Madame Farah Ben Yaala pour trois ans renouvelables.

2021R01429SRLB2

Approbation des états Financiers

SOCIETE PLANETE ACIER SARL

Au capital de 18.500 DT

RC : B03173932010

MF : 1169012Q/B/M/000

Siège social : 7 Av el Housari cité la Gazelle Ariana

Suivant décision de l'assemblée générale des associés en date du 30/8/2019, enregistré à la recette des finances Raoued sous le n°19703177 Quittance n°M086962 en date du 3/9/2019, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana en date du 9/9/2019, il a été décidé :

1- L'approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011-2012-2013-2014-2015-2016.

2- L'affectation des résultats de l'exercice 2011-2012-2013-2014-2015-2016.

3- Approbation des conventions règlementées.

4- Quitus aux gérants.

2021R01430SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE PLANETE ACIER SARL

Au capital de 18.500 DT

RC : B03173932010

MF : 1169012Q/B/M/000

Siège social : 7 av el Housari cité la Gazelle Ariana

Suivant décision de l'assemblée générale des associés en date du 6 novembre 2017, enregistré à la recette des finances Raoued sous le n°17705003 Quittance n°M095932 en date du 26/12/2017 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana en date du 01/4/2019 sous le n°201915790. Il a été décidé de désigner Monsieur Mohamed Anis Chaari commissaire aux comptes pour les exercices 2017-2018-2019.

2021R01431SRLB2

Nomination d'un gérant

Société : "COCHIM TUNISIE" "C.C.T"

SARL au capital de 200.000 Dinars

Siège social : 02 Rue d'Istanbul, 2013 Ben Arous, Tunisie

Identifiant unique : 1173374 V

MF : 1173374 V/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2018, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina, Ben Arous, sous le n°M014287 du 01.3.2018 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises Ben Arous le 19.5.2021, sous le n°202136992, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de M. Ridha Lachaal en qualité de Gérant de la société "COCHIM TUNISIE" avec les pleins pouvoirs pour une durée illimitée.

2021R01440SRLB2

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

(Ratification de continuité d'association)

Société Matériaux de construction DAGDAGUI

Suivant PV extraordinaire daté le 16/4/2021 enregistré à la recette des finances Eljem le 19/4/2021 Quittance n°M019757, n° d'enregistrement 21700538 les associés de la Société Matériaux de construction Dagdagui propriétaires des 100% au capital social ratifient à l'unanimité pour la continuité de l'association de tous les héritiers du feu Samir Dagdagui, sa veuve Hamida Delli pour son compte et ce de ses enfants mineurs : Ghofran, Khalil, Khaled, Jihed et

Hamza Dagdagui, sa fille majeure Rihab avec la même participation de 29% du capital social de la dite société à titre indivis et avec la présence de M'hamed et Mustapha Dagdagui que les oppositions s'adressent à Mustapha Dagdagui le gérant au siège social de la société sis à la rue Ali Belhouan Eljem Gouvernorat Mahdia.

2021S00565SRLB2

REGALIS SERVICES SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

40, Rue Slaheddine Bouchoucha, 2026 Sidi Bou Saïd, La Marsa

M.F : 1178733/V/A/M/000

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16/9/2019 enregistré à la recette des finances La Marsa le 2/01/2020 sous Qn°M000229 En°20700007.

Les associés ont décidé de transférer le siège social du 6, Rue Habib Thameur, 2026 Sidi Bou Saïd, La Marsa au 40, Rue Slaheddine Bouchoucha, 2026 Sidi Bou Saïd, La Marsa.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°1178733V en date du 23/10/2020.

2021401325SRLB2

Oger International Tunisie Développement - OITD SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 50.000 DT

Siège : Rue de la Bourse-les Jardins du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1141105 Z

Suivant un procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 19/9/2019 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira Tunis, le 6/8/2020 sous n°QM055809 ERG n°20704131.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Gérant Mr. Omar Joseph Baroud pour une durée de trois années.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mr. Adel Mohsen Chaâbane en sa qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique n°1141105 Z le 23/9/2020.

2021401337SRLB2

Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

MH Tunisia Consulting - SUARL

Siège : 8 Rue des Roses La Marsa

TVA : 1555697L-N-M-000

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 22/02/2021, enregistré à la recette des finances la Marsa le 01/3/2021 quittance n°M020610 sous le n°21501124 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 01/4/2021 sous le n°202127900, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Mr El Kotti Yassine liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus.

Toute opposition éventuelle doit être adressée au liquidateur dans un délai d'un mois à partir de la publication au JORT au 15 Rue Abdelhamid - Ibn Badis - Alain Savary.

2021T00520SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances la Goulette n°34096 Mr Ali Jomli a vendu à Mr Mohamed Hédi Gharbi la totalité du fonds de commerce destiné à la vente et réparation des téléphones portables sis à 40 Av. Habib Bourguiba El Aouina Tunis. Les oppositions seront adressées au vendeur à son adresse 133 bloc A1 Cité Narjess 2, Jardins Aouina, Tunis 2045, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk paru le 19/5/2021.

2021T00526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la RF de Medjez el Beb le 16/12/2019 ; quittance n° M054071 ; Enregistrement n°19202746 Mr Messoud Ben Abbes Ben Othmen Daagi a vendu à Manel Bent Ezzine Ben Mohamed Mekni la totalité du fonds de commerce pour vente prêt à porter résidents de la Rue Habib Thameur Medjez Al-Beb 9070.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Karim Nasri avocat au Colisée Chehed Medjez el Bab Béja dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien le 5 mars 2021.

2021T00527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité Ezzouhour en date du 28/4/2021 quittance n°M022717 enregistrement n°21200657 Mme Ghezala Ben Amor Ichi a vendu à Mme Ghofrane Ben Ali Aouadi tout le fonds de commerce destiné pour vente de parfums, produits cosmétiques et matériels semi-médicals situé au n°02 cité Essaada Essomrane Ezzouhou n°1 Tunis.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et La Presse du 5/5/2021.

2021T00528FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires de Tunis maître Kelai

Faten et son assesseur Maître Benslimen Nahed Sarraj en date du 22/3/2021 enregistré à la recette des finances rue el Jazira le 6/4/2021 reçu n°M022801 Mme Noura Bent Sassi Ben Ahmed Lakneb en son nom et au nom de 1- Ali Ben Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 2- Moncef Ben Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 3- Fathi Ben Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 4- Mohamed Ben Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 5- Rachid Ben Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 6- Abdelwahed Ben Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 7- Fathia Bent Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 8- Najet Bent Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 9- Radhia Bent Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. 10- Abdallah Ben Ahmed Ben Mohamed Aidoudi. A fait donation de la totalité du fonds de commerce à monsieur Ahmed Ben Moncef Ben Ahmed Aidoudi exploité en activité boucherie située au n°139 av Louis Bray cité el Khadhra Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront déposées entre les mains de Mme Noura Bent Sassi Ben Ahmed Lakneb à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

La publication est faite aux journaux le Quotidien et Achourouk.

2021R01438FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat en date du 12/10/2020 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 12/10/2020, sous le n°20204569, quittance n°M094970, Mr Salem Ghourabi, a renoncé à Mr Aymen Ghrab, la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au n°97 Av Habib Bourguiba Ariana, exploité en tout commerce.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acquéreur Mr Aymen Ghrab à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au JORT.

La présente publication a en outre, été faite le 4/6/2021 à Echourouk.

2021R01447FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 4/11/2020, enregistré à la recette des finances de Kebili le 5/02/2021 (enreg 21200660, quit n°M00294), Mr Imed Abid, CIN04899316, a cédé, en toutes garanties légales et réelles à Mr Ali Ben Sahbi Sghair, la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route de Gabès, Kebili connu sous le nom «PIZZARIA LE PRINCE». Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur au local du F.C. dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Cet avis est apparu au journal Echourouk en date du 23/02/2021.

2021R01456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 21/4/2021 enregistré à la recette des finances de Bir Elkassaa, le 24/5/2021 sous n°21200515, reçu n°M015396, Mme Khadra Hamdi, titulaire de CIN n°03582554 a cédé à la Société HEDHLI TECHNOLOGI ET SERVICES au nom de son gérant Hedhli Mohamed Chakib, titulaire de CIN n°07132528 la totalité d'un fonds de commerce du local sis à 86 Av de Martyrs El Mourouj 1 en activité de tous services.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au local de Maître Nomaan Fkih sis à la résidence Dorra escalier A B 5 El Manar III Tunis, dans un délai de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été déjà publié à Echourouk et la Presse le 26/5/2021.

2021R01457FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé en date du 21 et 26 avril 2020, enregistré à la recette des finances d'Ariana le 27/4/2021 sous la quittance n°M045319, les héritiers de Hosni Jendoubi son épouse Mme Amel Gheriani et ses enfants Belhssan, Salma, Mejda Jandoubi ont cédé la totalité du fonds de commerce à Mohamed Ameur Elmassoudi sis à la rue n°4 Hédi Cheker Ariana.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains de maître Cherifi Jamila demeurant à 18 avenue El Habib Bourguiba Ariana.

Le présent avis a été publié au Quotidien et Chourouk le 26/5/2021.

2021R01468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 26 Janvier 2018 enregistré à la recette des finances Zaouiet Sousse, sous le n°21200406 quittance n°M010563, rédigé par maître Atef Smida avocat titulaire de la CIN n°05545846 son bureau sis à Immeuble Elbaraka Rue Taher Sfar Sousse, Atef Abed titulaire de la CIN n°02984256, résident à M'saken a vendu à Ibrahim Ben Hassine, titulaire de la CIN n°09267781K résident à Messadine, le fonds de commerce à usage de superette, avec tous ses éléments corporels et incorporels, non immatriculé au registre national des entreprises.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux chez maître Atef Smida, son bureau sis à Immeuble Elbaraka Rue Taher Sfar Sousse.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 22/5/2021.

2021S00581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Chourouk» daté le 29/4/2021.

Toutes les oppositions doivent être déclarées au sein de vendeur situé au siège de vendeur à la cité Elmanar - Jemmel dans un délai de 20 jours.

Suite à un acte sous seing privé daté le 14/4/2021 et enregistré à la recette des finances de Jemmel le 20/4/2021 sous le numéro 21200760, volume M025880, Monsieur Marouen Ghassouma a vendu tout le fonds de commerce «café», situé à la rue de Habib Bourguiba à Zeouit Kontich à Monsieur Walid Ben Amor.

2021S00584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p du 02/4/2021 enregistré à la recette des finances Chihia sous le n°21200314 reçu n°M017815 en date du 7/4/2021. Monsieur Mohamed Ben Belgacem Ben Hamed titulaire de C.I.N n°05338362 demeurant à Bouladhieb Agareb Sfax; a vendu au profit de monsieur Zied Dammak titulaire de la carte d'identité n°01319073, demeurant à l'avenue 03 Abdelaziz Thaalbi Sakiet Ezzit Sfax, le fonds de commerce (vente en détail de produits, alimentaires) sis à la route Taniour klm 5 Chihia Sfax.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au bureau du Maître Morsi Ayadi avocat sis 40 avenue Hédi Chaker Sfax.

Cette vente a été publiée au journal le Quotidien le 21/4/2021.

2021X00579FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 18/5/2021 enregistré à la recette des finances El Ein Sfax le 25/5/2021 sous le numéro 21201097 reçu numéro M025653 Abdelaziz Dammak son matricule fiscal numéro 1325380M demeurant à la route Manzel Chaker km 4 Sfax a vendu à Mariem Krichen demeurante à la rue Hamam Chat n°61 route Gremda Sfax, un fonds de commerce d'un local sis à la route El Ein km 5.5 Sfax à usage de vente de produits alimentaires.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mariem Krichen dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée aux journaux «Assabeh» et «Le Temps» le 26/5/2021.

2021X00590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26/4/2021 enregistré à la recette des finances de Mateur le 26/4/2021 sous le n°21200785 quittance n°M020852 Monsieur Ali Baccouri CIN n°01484074 a vendu à Madame Habiba Trifi CIN n°01392378 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (destiné à l'exploitation pour toute activité commerciale) au local sis à la rue des forêts à Mateur.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur qui a élu domicile au 08 route Ain Mariem Bizerte dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis du JORT.

Le présent avis a paru au journal «Achourouk» le 29/4/2021 et au journal «le Quotidien» le 29/4/2021.

2021401276FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré le 27/4/2021 à la recette des finances rue de Sahel sous le n° 21200795 quittance n°M020544 Mme Khaoula Ben Ali Stiti a vendu le fonds de commerce d'un café situé au 104 rue 9042 Jebel Jeloud Tunis à Mme Amira Bent Rabeh Belaïd. Les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maître Kaouther Chaabeni au 5 rue Omar Ibn Khattab 1007 Tunis dans 21 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 25/5/2021.

2021401330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 12/4/2021 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 13/4/2021 (Quittance n°M022885), enregistrement (n°21200648), Anis Gritli (titulaire de c i n n° 06351287 a vendu à Moncef Hamza (n° de Cin 06261401) un fonds de commerce consistant en un salon de thé sis au premier étage de l'immeuble sise à la rue Khalid Ibn Elwalid Menzel Temime avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être envoyées à l'adresse de l'acheteur sise à la rue d'Alger Menzel Temime et à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal d'Echourouk du 21 mai 2021.

2021401335FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/4/2021, enregistré à la recette des finances de la Cité Administrative de l'Ariana le 22/4/2021, sous le n° de quittance 044113 et n° d'enregistrement 21302242

Madame Chafika Jaafar a loué à Monsieur Saber Taoujouti, tout le fonds de commerce, de cafétéria avec les éléments corporels et incorporels situé au 09 Rue de Grasse Ariana pour une période de sept ans renouvelables commençant le 01 mai 2021.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 4/5/2021.

2021T00522FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à Sousse le 25/6/2020, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse - Sousse le 29/6/2020 sous le n°20302321 quittance n°47991,

Mouhamed Ali Dardour titulaire de la CIN n°05596763, demeurant à la Rue du Golf la nouvelle cité Kalaa Kbira Sousse, loue et confie en gérance libre conformément aux articles 229 et suivants du Code de Commerce Tunisien, à la société «GO nettoyage», Société à responsabilité limitée, du capital social de 1.000 dinars, Immatriculée au registre national des entreprises son identifiant unique est 1674988/H, ayant son siège près du terrain de Golf kantaoui hammam Sousse, représentée par son gérant Mr. Bilel El Oueslati, qui accepte, le fonds de commerce du local destiné à usage commercial de tout produit avec ses éléments corporels et incorporels, pour une durée de deux ans consécutifs commençant le 01/6/2020 et prenant fin le 31/5/2022.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux (20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T) au siège social de la société GO nettoyage ayant son siège prés du terrain de Golf kantaoui Hammam Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/5/2021.

2021S00588FCCC3

Résiliation d'un contrat de location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/3/2021, enregistré à la recette des finances de Denden le 29/3/2021 sous le n°21300015, quittance n°Mo21500, il a été décidé de résilier, à compter du 15/3/2021, le contrat de location du fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Denden le 8/9/2020 sous le n°20303125 en vertu duquel M. Abdessattar Karoui a loué à Mme. Wafa Matri le fonds de commerce exploité comme café au local sis au centre commercial Tarek Ibn Zied cité El Amel Denden La Manouba.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» et au journal «Le Quotidien» du 23/5/2021.

2021401326FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana le 17-8-2017 sous le n°17306618 Quittance n°93045, la Société d'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES STATIONS SERVICES "SAGESS", société anonyme, dont le siège social est sis à l'immeuble Horizon, avenue de la bourse Cité les Pins - Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, inscrite au registre national des Entreprises sous le n°1477397P, a confié en gérance libre à la Société TAKE 5, SARL, dont le siège social est sis au 52, rue de l'artisanat, Charguia 2 Tunis, inscrite au registre national des Entreprises sous le n°1445448H, un fonds de commerce consistant en un Shop faisant partie intégrante de la station-service "OLA Energy" sise sur la GP8 route de Bizerte Z.I. Aéroport - 2305 Ariana.

La présente gérance libre est conclue pour une période de dix ans, commençant le 01-3-2017 et prenant fin le 28-02-2026 moyennant un préavis de 4 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier notaire ou remis en main propre contre décharge.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le "Temps" du 25-5-2021.

2021401331FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Club Gaafour City

Siège social : Route de l'hôpital - Gaafour

Objet : Encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et artistiques et les promouvoir au plus haut niveau sportif et moral

Spécialité : Mini Foot

Président : Zidi Mohamed Faouzi

Vice-Président : Weslati Belhassen

Secrétaire général : Jebali Othmene

Trésorier : Madouri Bassem.

2021T00524APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Festival Rose des Sables de Remada

Siège social : 04 Rue 25 Mai 1958 Remada - Tataouine.

Objet : Culturel - Touristique.

Objectifs :

- Contribution à la divulgation de l'héritage culturel et civilisationnel de la région

- Promulgation de la région comme une entité culturelle et touristique

- Aider à trouver et diversifier les domaines de loisirs dans la région.

Les Fondateurs :

Béchir Bouchnek : Président

Mohamed Maaref : Secrétaire Général

Jamel Dhifallah : Trésorier.

2021T00529APSF1

Constitution d'une association amicale

Nom : Association amicale de la commune d'El Faouar.

Siège social : Commune d'elfaouar,

Objectifs :

- Connecter un lien de connaissance et valoriser les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres

- Mener des activités culturelles sociales et de divertissement au profit des personnes impliquées

Président : Ahmed Aloui

Secrétaire général : Haytham Benmaatoug.

Trésorière : Henda Fdhil

Rapport de dépouillement : N°5536 du 19/7/2019.

2021R00947APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement El Rahma

Objet : Groupement d'agriculture biologique.

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : Ouled Bou Saad El Guettar Gafsa

Reçu du dépôt : N°1 du 12/01/2021.

Comité :

Président : Mr Yahya Glei.

Trésorier : Mr Slim Ismail.

2021R01452APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : «Association internationale pour la recherche en didactique du français», (AIRDF-Tunisie)

Siège social : Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue - 43 - Rue de la Liberté - 2019 - Bardo Tunis

Domaine d'activité : Didactique du français.

Objectifs :

1) Promouvoir le développement de la recherche en didactique du français.

2) Contribuer au développement des études et des recherches sur l'enseignement et l'apprentissage du français à des fins professionnelles liées au contexte tunisien.

3) Promouvoir la communication scientifique et l'échange de publications et d'informations entre les chercheurs tunisiens et les chercheurs étrangers en didactique du français.

Présidente de l'association : Amel Ftita

Secrétaire général : Mhadheb Boudabous

Trésorière : Naziha Mbarki.

2021R01464APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Atlas pour le développement culturel et social.

Siège : cité Al-Zayatine Meknessy.

Objectifs : Contribuer à élever les formes de discrimination, de marginalisation et d'exclusion en encourageant la participation.

PV de Constat du numéro 5452 du 4/12/2020.

Comité :

- Président : Atef Tahri.

- Trésorier : Mohamed Ghabri.

- Secrétaire général : Osama Tahri.

2021X00585APSF1

Syndicat des copropriétaires du complexe Touta Center

Route Gabès Km 7 - Sfax

En vertu du PV de l'AGN du complexe Touta Center, du 12 octobre 2020 à la recette des finances le 25 novembre 2020, sous le n°20806028, quittance M006420 le syndicat des copropriétaires du complexe Touta Center est constitué, sis à la route Gabès Km7 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Khaled Belhadj Salah : Président du syndicat.

- Mm Ines Ghribi : Trésorière

- Société confiance immobilière en la personne de son représentant légal Mr Mohamed Guia : Membre.

- Mr Aymen Hemdeni : Membre.

Le syndicat des copropriétaires du complexe Touta Center entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2021X00591APSF1

Résumé du PV de l'AGF du syndicat des copropriétaires de la résidence Aicha

Route Tanyour Km 6,5 - Chihiya - Sfax

En vertu du PV de l'AGF de la résidence Aicha, du 27 mars 2021 à la recette des finances le 22/4/2021, sous le n°21800357 quittance M018951.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Belaaj Mounir : Président du syndicat.

- Mm Belmaalem Sondes : Trésorière

- Mm Belmaalem Fathiya : Secrétaire générale

- Mr Ammar Abdrazek : Membre

Le syndicat des copropriétaire de la résidence Aicha entame ses travaux officiellement à partir de la date de l'assemblée.

2021X00592APSF1

Constitution d'une association

Nom : Smart Vision Association

Siège : 4 rue Ibn Zaidoun cité Ezzahra - Sousse

But : Introduction et diffusion des services technologiques modernes et aider les jeunes à :

- Organiser des forums et des démonstrations dans le domaine de la technologie.

- Accompagnant les jeunes motivateurs, étudiants, divers chercheurs et intéressés par le domaine de la technologie moderne et de développer leur capacité à exploiter des projets connexes.

- Aider à soutenir les efforts de l'Etat dans le développement technologique et la transformation scientifique.

- Chercher à participer avec diverses structures publiques et communautés locales dans le but de développer la structure technologique du pays et d'établir une gouvernance intelligente des municipalités.

- Sensibiliser à l'importance de diffuser une culture de l'intelligence numérique.

Membres :

1- Imen Ben Asmail : Présidente.

2021401316APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association pour le travail et le développement.

Adresse : Avenue Taieb Mehiri n°2 Bizerte.

Objet : Association de développement.

Buts :

1/ Participer à la promotion de la valeur travail et de la qualité du travail et à l'inclusion de cette valeur dans les comportements.

2/ Participer à la promotion du marché du travail et à l'encouragement de l'initiative, du travail indépendant et de l'investissement.

3/ Contribuer à tout ce qui produit le développement durable.

4/ Faire connaître l'économie solidaire et participer à sa promotion.

Président : Amor Béjaoui

2021401317APSF1

Homologation de résolutions

Changement du bureau de syndic des copropriétaires

Résidence «YOSRA» Ras Ettabiya - Bardo

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du syndic de la résidence des copropriétaires «YOSRA» sise à Ras Ettabiya - Bardo daté du 9/12/2019 et enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche - Tunis, le 19/01/2021 sous le n°21800184 Quittance n°3660, il a été décidé :

L'approbation du rapport d'activité et financier du bureau syndical des années 2017 et 2018 ;

La constitution d'un nouveau bureau syndical composé de :

- Mr. Zakaria Ben Guiza : Président du syndic;

- Mr. Wajdi Elmejri : Vice-Président du Syndic ;

- Mr. Aymen Troudi : Trésorier;

- Mr. Ramzi El Arfaoui : Adjoint du Trésorier;

- Mr. Yassine El Kotti : membre;

- Mr. Zied Feki : membre;

- Mr. Mongi Bellili : membre;

- Mme. Rim Elandalssi : membre;

- Mme. Samia Elferchichi : membre;

- Mme. Olfa Feki : membre;

- Mr. Achraf Chakroun : membre;

Dans la même date certaines décisions ont été prises pour une meilleure administration du syndic de la résidence.

2021T00523APSF3

Convocation

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2019

SYNDIC RESIDENCE SAPHIR

Matricule Fiscal N° : 1636791H P/N/000

N° Affiliation à la CNSS : 616102-55

Siège social : Avenue Mongi Slim, Jardins l'Aouina - 2045 - Tunis

Les copropriétaires de la Résidence SAPHIR sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 23 juin 2021 à 19 heures, au siège social sis à l'Avenue Mongi Slim, Résidence SAPHIR, Jardins Laouina - 2045 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport moral et du rapport financier relatifs à l'exercice 2019.

2. Quitus aux membres du syndic pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

3. Approbation de la prorogation du mandat du bureau du syndic pour l'année 2020

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021T00530APSF3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2020

Et à l'assemblée générale extraordinaire

SYNDIC RESIDENCE SAPHIR

Matricule Fiscal N° : 1636791H/P/N/000

N° Affiliation à la CNSS : 616102-55

Siège social : Avenue Mongi Slim, Jardins l'Aouina - 2045 - Tunis

Les copropriétaires de la Résidence SAPHIR sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire qui auront lieu le mercredi 23 juin 2021 à partir de 20 heures, au siège social sis à l'Avenue Mongi Slim, Résidence SAPHIR, Jardins Laouina - 2045 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport moral et du rapport financier relatifs à l'exercice 2020.

2. Quitus aux membres du syndic pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

3. Détermination du montant de la cotisation mensuelle.

4. Election du bureau du syndic pour le nouveau mandat de l'année 2021 et désignation de son président.

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

L'assemblée générale extraordinaire après l'assemblée générale ordinaire :

1. Examen de la durée du mandat du syndic.

2. Modification des dispositions de l'article 12 des statuts du syndic.

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021T00531APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante :

Mr Hsen Khai, Agriculteur, demeurant à Avenue Habib Bourguiba Tazarka, Nabeul.

Partie poursuivie :

Mr Fethi Ben Mouhamed Mahmoud, Agriculteur domicilié chez Me Najiba Jemni, sis à l'Avenue Habib Thameur, Imm. Magasin Général Nabeul.

L'Avocat poursuivant :

Me Mehri Rim, avocat à la cassation titulaire de carte d'identité nationale n°04177258, son étude sis à n°113 Avenue Habib Bourguiba Nabeul. M.F : 781016 C/A/P/000.

Désignation du bien saisi :

La totalité du terrain agricole nommé "EZAHRA 252" objet du titre foncier n°607662 Nabeul, constitué par les parcelles n°502-603-627-710 du plan générale du Cap Bon, zone XI, partie D, sis en banlieue de la ville de Korba, de superficie générale de 0012 mètres carrés, représentant un terrain agricole irrigué.

La mise à prix :

La mise à prix, est fixée à la somme de soixante trois mille cent vingt six dinars (63.126000 DT).

Date et lieu de la vente :

La vente du terrain saisi aura lieu le 5 juillet 2021 à 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter le terrain à tout moment.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix et pour les étrangers il faut préalablement avoir l'autorisation du gouverneur.

2021R01465VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Nejet Bent Belgacem Chhoud, titulaire de la CIN n°06133783, résidente à la résidence Helya 1, appartement A9, 5ème étage Sahloul Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Hassouna Ayachi sis au Boulevard Hassouna Ayachi Sousse 4000.

Avocat poursuivant : Maître Hassouna Ayachi, avocat à la cour de cassation (MF : 771793J), Boulevard Hassouna Ayachi Sousse.

Partie saisie : Fethi Ben Amor Fekhih titulaire de la CIN n°02962698, résident à Kalaa Kebira Sousse, son domicile élu au bureau de son avocat maître Slim Ben Taleb sis à la rue Sœur Joséphine Sousse.

Désignation du bien à enchérir :

- Le bien mis à la vente aux enchères consiste aux 224,5 parts indivises revenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Charraki 5» objet du titre foncier n°7337 Sousse couvrant 10532 m² divisé en 10532 parts indivises dont la part équivaut à un mètre carré. Les parts indivises à enchérir représentent en fait ce qui suit :

Une villa sise à la rue El Mourouj, zone Elharb, Kalaa Kebira Sousse détaillée comme suit :

- Un R.D.C couvrant environs 160 m composé de : un salon, hall, trois chambres, une salle de bain, une salle d'eau, une cuisine avec une terrasse arrière et une terrasse frontale comprenant un garage et une cage d'escaliers vers l'étage et puis vers la terrasse supérieure, le tout doté de l'eau potable et de l'électricité et non lié au réseau publique d'assainissement.

L'état de la bâtisse est bien et d'un haut standing.

Un étage supérieur en cours de construction composé d'un salon, un balcon couvert, trois chambres, une cuisine et une salle de bain non aménagées, certaines chambres disposent d'un parterre en gré, d'un staff outre les poteaux en place et les murs couverts en ciment.

Une terrasse au deuxième niveau composé d'une chambre, d'une salle d'eau et une cuisine équipée.

Il est à préciser que le titre foncier n°7337 Sousse fait actuellement l'objet d'une demande de dégel auprès du tribunal immobilier de Sousse sous le numéro 15874 inscrite le 21/02/2018 et que les parts indivises revenant à la partie saisie sont grevées de deux hypothèques, l'une au profit de monsieur Hafedh Belkhiria d'un montant de 70 000 dinars et l'autre au profit de la poursuivante madame Najet Chhoud d'un montant de 147000 dinars.

Mise à prix : 382 845.d000 d'après l'expertise rédigée par messieurs Honsi Hkima et Mehrez Trad.

Date et lieu de l'enchère : Le lundi 21/6/2021 à partir de 9h du matin à la salle des criées près du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à Sahloul Sousse.

La visite des lieux : Tous les jours entre 9H et 17H sur les lieux, et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter une caution bancaire ou un chèque certifié audit montant, les étrangers doivent être munis de l'autorisation administrative préalable exigée par la loi.

2021S00585VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Faiza Bent Abdessattar Kammoun, Titulaire de la CIN n°05336821, demeurant à Khezama Est rue La Perle du Sahel n°17 Sousse, demeurant à l'avenue El Afrane maison n°74 Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 238.593 parts, (283.953 parts / 5307) revenant à Madame Faiza Kammoun titre foncier n°52721 Tunis consistant en un terrain nu, situé à Ben Arous prés du cartier yasminate limitrophe d'un complexe d'habitat et de commerce ouvrant sur la route nationale n°33 zone verte selon plan d'aménagement ne peut recevoir que des constructions légères ou sportives.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Ben Arous le 01/7/2021 à 9h.

Mise à prix :

Trente huit mille cent soixante quatorze dinars 880 Millimes (38.174.880 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00587VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Poursuivant :

Mohamed Ben Mustafa Mnejja, Professeur, titulaire de CIN 05308379, non enregistré au registre de commerce, demeurant à la route de Teniour Km 3 Sfax, représenté par Maître Hakmouni Hela avocat, 12 rue Salem Harzallah Sfax, M.F : 000PA 984555/C et maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue Kairouan Immeuble Intilaka, escalier B2, 2ème étage Sfax, M.F : 168/445B/A/P/000.

Le saisi :

Afif Awedni, bijoutier, titulaire de C.I.N 05336280, non connue au registre de commerce, demeurant à la route de Teniour km 7 Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Hakmouni Hela avocat, 12 rue Salem Harzallah Sfax, M.F : 000PA 984555

Maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue Kairouan Immeuble Intilaka, escalier B2, 2ème étage Sfax, MF : 168/445B/A/P/000.

Immeuble objet de la saisie :

La totalité de l'immeuble situé à la route de Téniour Km 7 rue Djemel Sfax, qui constitue en un lot de terrain clôturé de surface approximative 1502 m², ses mesures à partir de son coin sud-est 38 m puis vers l'est 40.20m, puis vers le sud 13.60m et enfin vers le sud peu incliné vers l'ouest vers 24.65m.

Les limites du terrain dans ses codes des terrains des autres à part le coté nord ouest une entrée collective et du coté nord est une entrée privé d'autrui.

Le terrain est clôturé dans la totalité des cotés nord et Est et coté nord ouest et une petite partie du coté est avec des murs en pierre avec une hauteur de 2.60m et des autres cotés entre 1.50 m et 2.10m et des autres cotés avec du sable.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à cent dix mille dinars (110.000,000D) en plus des frais et honoraire fixés à 1.708,000 d.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo Sfax le lundi 28/6/2021 à partir de 9h.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire du travail administratif.

Pour plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude du Maître Hakmouni Hela avocat à Sfax et Maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri avocat à Sfax.

2021X00577VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

74 225 462

MF : 580954 WPA000

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, identifiant unique et matricule fiscal 013026E ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Fethi Yangui ; tunisien, propriétaire, titulaire de la CIN n°01261972 demeurant à la route Gremda Avenue Bourguiba rue 15 n°5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en un terrain de 668 mètres carrés clôturé des 4 cotés par des murs. Situé à la rte Sidi Mansour km 10 rue Montazah Radés et rue Montazah Thyna à Sfax. Sur lequel est édifié un immeuble comportant un rez-de-chaussée et 2 étages construit sur la limite nord et 2 studios ouvrants du coté nord construits sur les deux limites sud et ouest de 668 mètres carrés limité du sud par Ahmed Chalbi et Ahmed Chelli du coté Est, et Mounir Bouhamed du coté Ouest chacun d'un coté, de l'Est par rue Montazah Radés de 8 mètres par lequel son entrée et Ahmed Chalbi chacun d'un coté, du Nord Med Hamza et par l'Ouest rue Montazah Thyna par lequel son entrée.

Description de l'immeuble :

Le rez-de-chaussée comporte l'entrée de l'immeuble et 4 appartements et un escalier donnant au premier et deuxième étage et au toit.

- Appartement n°1 : au Sud, son entrée à l'Ouest comportant un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette

- Appartement n°2 : au Nord, son entrée à l'Ouest comportant un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette

- Appartement n°3 : son entrée du Sud comportant trois chambres, une cuisine et une toilette

- Appartement n°4 : son entrée à l'Est comportant un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette.

Leur surface est de 364 mètres carrés.

Le premier étage comporte 4 appartements et un escalier donnant au deuxième étage et au toit.

- Appartement n°5 : son entrée au Sud Ouest comportant un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette

- Appartement n°6 : son entrée au Nord Ouest comportant un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette

- Appartement n°7 : son entrée du Sud comportant trois chambres, une cuisine et une toilette

- Appartement n°8 : son entrée à l'Est comportant un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette.

Leur surface est de 364 mètres carrés.

Le deuxième étage comporte 2 appartements et un escalier donnant au toit.

- Appartement n°9 : son entrée au Sud Ouest comportant un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette

- Appartement n°10 : son entrée au Nord Ouest comportant un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette.

Leur surface est de 159 mètres carres. Et deux studios au coin Sud Ouest du terrain chacun comporte un hall, une chambre et une toilette leur surface est de 71 m².

Toute la construction en bon état, le sol en carrelage et les murs des toilettes et de la cuisine en faïence et équipés d'électricité et d'eau potable. Il se situe dans une bonne zone d'habitation.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à six cent soixante milles dinars (660. 000, 000D) sans frais. Toute personne désirant participer à

l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi cinq juillet deux mille vingt et un (5/7/2021) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax1 sis à la rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2021X00586VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax

74 225 462

MF : 580954 WPA000

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, identifiant unique et matricule fiscal 013026E ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Abdesslem Ben Ltaief Ksibi ; tunisien, gérant de société, titulaire de la CIN n°08419288 demeurant à la route de Tunis Km 3,5 impasse El Khodra Sfax et à l'Avenue 13 Août Poudrière 1 immeuble Rekik Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre foncier 36553 Sfax dénommé "Héla" situé à Sakiet Ezzit il consiste en un terrain rectangulaire d'habitation sa surface est de 532 m² sur lequel est édifiée une villa composée de 2 étages : un RDC et un étage et un garage, de haut standing, la surface du RDC 240 m², du 1er étage 210 m² et du 1er garage 76 m² et du 2ème garage 21,20 m². L'entrée au RDC avec une porte au Sud en fer et en Plexi donnant à la rue Somal de 10 m de largeur devant la porte un toit donnant au 1er garage.

Le 1er garage : la porte électrique et blanche utilisé en tant que cuisine équipée et toilette comprenant une porte en bois donnant à un trottoir derrière la maison avec un puits sous le dit trottoir.

Le second garage sa porte est électrique comportant une toilette.

Le RDC comportant un hall et un salon avec une porte au sud donnant sur le jardin avec une véranda sud couverte, un hall, deux chambres, une salle de bain puis un couloir avec une chambre, une salle de bain et une chambre de provision.

Le premier étage auquel on entre par une porte donnant à un trottoir du Sud au Nord. La porte de l'escalier donnant à l'étage est enfer et plexi comportant un hall, et à droite une salle de bain non équipée, un salon donnant sur une véranda ouest couverte et une chambre, un premier hall donnant à une chambre, un couloir, une chambre ouvrant sur une véranda et une salle de bain en faïence non équipée, une chambre et une cuisine donnant sur une véranda couvert.

L'état de la construction est bien puisqu'il est récent et chargé du coté de décoration et ce concernant le RDC. Quant à l'étage il a les mêmes caractéristiques mais lui manque quelques équipements. La zone comporte tous les services nécessaires.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à sept cent quarante six mille trois cent soixante dinars (746.360.000D) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi cinq juillet deux mille vingt et un (5/7/2021) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à la rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2021X00587VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Mokrani

Avocat à la Cour d'Appel

Résidence Skander 2ème étage n°14 Rue Bab Souika - Tunis

M.F : 1490346H/A/P/000

Une maison Arabe située au 3 Rue El Mehrzi devant le Tunnel de Bab Souika 179 m² composée de six (06) chambres, deux (02) cuisines, et deux (02) toilettes.

Prix inaugural de cent quatre vingt quatre mille six cent dinars (184.600,000 Dt) le mardi six juillet deux mille vingt et un (6/7/2021) à partir de huit heures trente du matin au Tribunal de Première Instance de Tunis bab bnet - Tunis.

2021401188VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après la réduction du prix d'ouverture

Le créancier saisissant : la société CONSEIL TECHNIQUE INGENIERIE DU BATIMENT «COTUB» en la personne de son représentant légal,

société anonyme, immatriculée au registre du commerce sous le numéro B177191996 Matricule Fiscal numéro 03755C, dont le siège social est situé à la route de Tunis k 0.5 / 3002 Sfax.

Elisant domicile à l'étude de Me Mohamed Affes, avocat du poursuivant, inscrit à la cour de cassation, sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax. Matricule Fiscal numéro P/A/X/1342126/000

Les débiteurs saisis :

(i) La société DIMASSI BOIS, en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce auprès du tribunal de première instance de Grombalia sous le numéro B127751996, dont le siège social est situé à 36, Rue des Pigeons 8000. Nabeul (en sa qualité de débiteur principal et hypothécaire) ;

(ii) La société DIMA BOIS, en la personne de son représentant légal, société unipersonnelle à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce auprès du Tribunal de Première Instance de Grombalia sous le numéro B155632002, dont le siège social est situé à l'Avenue Khemais Omaya, Beni Khalled, Nabeul (en sa qualité de débiteur principal et hypothécaire) ;

(iii) Madame Saloua Ben Mohamed El Mehdi Souilem, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05104090, demeurant au 36, Rue des Pigeons, Nabeul (en sa qualité de garant et de caution dans la limite de sa caution).

L'Avocat poursuivant : Me Mohamed Affes Avocat à la cassation dont l'étude est sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax, Matricule Fiscal numéro P/A/X/1342126/000.

Désignation de l'immeuble saisi : L'immeuble objet du titre foncier numéro 543165 Nabeul, dénommé «Aroussia» situé en bordure de rue, localité de Hammamet, Gouvernorat de Nabeul dont la superficie est de 290 m² carrés (290 parcelles) et qui est constitué d'une parcelle de terrain vocation d'habitation sur laquelle est édifiée une construction de deux étages d'une superficie de 290 mètres carrés, contenant un rez-de-chaussée, comprenant un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain une cour, un balcon et un couloir de 169 mètres carrés et un premier étage comprenant un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une cour, un balcon et un couloir de 190 m² carrés. Ledit immeuble est délimité au sud par une route d'une largeur de 8 mètres, à l'est par un passage privé, à l'ouest par un immeuble propriété de Monsieur Ali Ennouri et en face par un immeuble propriété de Monsieur Khames Ben Mohamed Ennour.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée, après la réduction du prix d'ouverture du pourcentage légal de 40%, à deux cent quatre-vingt deux mille sept cent vingt (282.720,000) dinars et ce, en sus des frais arrêtés par le tribunal lors de l'audience du 3 mai 2021 lesquels s'élèvent à quatre mille cent quarante-quatre (4.144.000) dinars ainsi que des frais de justice qui seront arrêtés par le tribunal au jour de l'audience d'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aux enchères publiques se fera au Tribunal de Première Instance de Grombalia sis à la Rue Habib Bourguiba Grombalia à la date du lundi 21 juin 2021 (21/6/2021) à partir de 9 heures du matin.

Visite et constat des lieux : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours durant les horaires du travail.

Pour tout renseignement, il convient de consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou à l'étude de Me Mohamed Affès sise à la Rue de Kairouan Immeuble Intilaka, Bloc B 3, deuxième étage, 3000 Sfax, Matricule fiscal numéro P/A/X/1342126/000.

Participation à la vente : L'enchère ne peut être effectuée que par avocat à la cour et ce, après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable (à l'exception du poursuivant).

NB : En plus de la consignation du 1/3 de la mise à prix, les étrangers devront se munir de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de Nabeul.

2021401320VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis. Identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : La société de Transport et de Services Pétroliers S.T.S.P SARL, dont le siège social est à Gabès ouest Cité Attahrir Bouchamma, gouvernorat de Gabès, identifiant unique n°1149105J, en sa qualité de caution solidaire et Hypothécaire de la Sté Industrielle et Services «S.I.S».

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : L'immeuble objet de T.F 112260 Sfax dénommé «Mustapha» d'une superficie de 16412 m² sis à la zone El Hajeb délégation Sfax Sud Gouvernorat de Sfax consistant en un terrain nu planté de 3 oliviers.

Mise à prix : (344.652,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi 30 juin 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sfax 2 à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021401321VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tel : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221 demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société MIG à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n°B31222152011 sise au n°B1-5 immeuble nour city Centre urbain nord 1003 cité Khadhra Tunis.

2/ Société MIG SERVICE à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n°B2498542012 sise au n°B1-5 immeuble nour city Contre urbain nord 1003 cité Khadhra Tunis.

3/ Karim Gorgi sis au 29 rue des états unis La Marsa Tunis.

4/ Mohamed Sami Chriha sis au 499 avenue Ali Ben Jaballah cité Elghazala Ariana.

5/ Mehrez Chriha sis 47 rue école Sidi Rezig Ben Arous.

6/ Abdelali Chriha sis 37 rue Said Aboubaker Tunis.

Leur domicile élu est au cabinet Maître Ahmed Batini sis au 5 rue Dour Elhara issu de la rue Bab Saadoun 1006 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°32253 Ariana d'une superficie de 18121 m² situé à Sabbela gouvernorat de l'Ariana dans la zone agricole à proximité de la zone d'habitation d'Essabela Ariana constitué par la parcelle du terrain de forme convexe d'une façade sud et qui ouvre sur une rue pavée qui mène à un groupement d'habitat à Sabbela. La parcelle est limitée du coté nord par un immeuble d'autrui, de l'est, l'ouest et le sud la rue pavée.

Les charges :

- Hypothèque de 220.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 80.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 600.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- La condition de préserver le caractère agricole.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à trois millions deux cent soixante et un mille sept cent quatre vingt dinars (3.261.780 D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 28/6/2021 à 9 H à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021401339VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de la faillite

Société «EL NASR»

Sis à Bizerte 1 Rue Ibn Rochd et à Metline

18 Rue Mahmoud Bourguiba

Non inscrite au registre du commerce

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Bizerte, le 11/3/2021 sous le n°4868, est prononcée la clôture de la faillite de la Société "El Nasr" pour insuffisance d'actifs.

2021R01449VEPA2

Actes Judiciaires

Dissolution de la Société

Nomination d'un liquidateur

Raison sociale : Société Centre de Mise en Forme «IHEB»

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée SARL

Adresse : N°24 Rue des Vagues 4011 Hammam - Sousse Tunisie

Identifiant Unique : 1131722 P

Matricule fiscal : 1131722 P

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse 2 sous le n°28926/18 du 10/6/2020 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Sousse sous le n°202137282 en date du 21/5/2021, il a été décidé la dissolution de la société centre de mise en forme «IHEB» immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1131722 P et la nomination de Mr Bouhaoual Samir liquidateur de la société. Adresse de Bureau : Route Touristique chott Meriem 4042 (prés de la station de carburant staroil)

Adresse de correspondance : Boite Postale N°35 Hergla 4012 Sousse Tél : 73 344 332

Tous ceux qui prétendent être créanciers ou débiteurs de la société sont appelés à produire leurs créances avec les justificatifs nécessaires dans le délai d'un mois à partir de la date de la publication au journal officiel.

2021S00582VEPA2

Distribution de deniers

(Selon les articles 467 et 468 du code du CPCC)

République Tunisienne

Ministère de la Justice Tribunal de 1ère instance de Mahdia

Affaire n°85 de distribution des deniers

Par décision du juge de distribution de deniers auprès de tribunal de 1ère instance de Mahdia en date du 6/5/2021 affaire n°85 suite aux procédures de distribution des montants des deniers et à la requête faite le maître Abdelaziz Chaabane Avocat dont son bureau sis à l'Avenue Ali Belhouane Mahdia et selon pièces jointes et quittance du dépôt du montant donné par la caisse des dépôts et consignations le 17/02/2021 sous Quittance n°M007673, et qui consiste à la consignation du montant de trente deux mille sept cent quatre vingt seize Dinars 32.796,000 Dinars) objet de la vente des mobiliers appartenant à la société "FRALIO TRICOT".

Il a été décidé l'ouverture de la distribution du montant.

Ainsi tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant doit présenter au tribunal les documents justifiants sa créance dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT ou par lettre recommandée, tous les documents justifiants sa créance sa priorité envers la distribution sera faite par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

2021S00589VEPA2

La République Tunisienne

Ministère de la justice

Le tribunal de première instance de Sfax

Affaire n°630

Du 21/2/2021

Monsieur le magistrat chargé de la distribution des biens à la cour de première instance de Sfax dans l'affaire n°630 a décidé l'ouverture des procédures de distribution des biens déposées à la caisse des dépôts sous le numéro M006787 daté du 26/02/2021 qui s'élèvent à 110.000.000 dinars d'après la requête de distribution des Biens introduite par Maître Jamoussi Med Sofiène en représentant la banque Arab Tunisien Bank - ATB Agence Habib Bourguiba Sfax contre la débitrice société Masri de Bois-SMB, Matricule fiscal n°1322819/K et Mr Radhouene Ben Abderrahmen El Ayedi caution hypothécaire, titulaire de la CIN n°01256606 et les autres Créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête objet de dépôt des Biens.

En appliquant les dispositions de l'article 468 du C.P.C.C : "Tout créancier désirant participer à la distribution des biens, doit présenter ses titres de créances au greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévu aux deux articles précédents".

Cette signification est produite en appliquant les dispositions des articles 466 et 467 du C.P.C.C.

2021X00595VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'AGO

COMPAGNIE GENERALE DES ECHANGES S.A

Au capital de 250.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower Bureau A 4-1 Centre Urbain Nord 1082 - Tunis

M.F : 0587811L

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Générale des Echanges S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 25 juin 2021 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2020.
- Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.
- Affectation du résultat de l'exercice 2020.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Désignation d'un commissaire aux comptes.
- Quitus aux administrateurs.
- Questions diverses.

2021T00525SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES - SMT

Société anonyme

Totalement exportatrice - Non résidente

Au capital de 1 000 500 Dinars Tunisiens

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant Unique n° : 0984713V

Messieurs les actionnaires de la Société MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES - SMT- SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 24 juin 2021 à 11h (heure de Paris) au siège social de la

société Teleperformance SE sis au 21-25 Rue Balzac 75008 Paris France et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale annuelle.

2. Examen du rapport de gestion au titre de l'exercice 2020

3. Examen du rapport général du commissaire aux comptes au titre de 2020

4. Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2020

5. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2020

6. Fixation du plafond global du fonds social pour 2021

7. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2020

8. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et examen le cas échéant des conventions réglementées.

9. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Conformément à l'alinéa 6 de l'article 278 CSC, Messieurs les actionnaires peuvent voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Le bulletin de vote par correspondance doit être reçu par la société au plus tard le 23/6/2021 et doit contenir une signature légalisée ou être signé chez un notaire.

Tout actionnaire désirant voter par correspondance peut demander son bulletin de vote auprès de Mme Sandrine Kervern à son adresse électronique;sandrine.kervern@teleperformance.com.

Les documents nécessaires aux délibérations de l'assemblée générale ainsi que le projet des résolutions, seront mis à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant la réunion.

2021T00532SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE TELEMARKETING - STT

Société anonyme

Totalement exportatrice - Non résidente

Au capital de 800 000 Dinars

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant Unique n° : 0749634M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TELEMARKETING - STT - SA, sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire, le jeudi 24 juin 2021 à 11h15 (heure de Paris) au siège social de la société Teleperformance SE sis au 21-25 Rue Balzac 75008 Paris France et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale annuelle.

2. Examen du rapport de gestion au titre de l'exercice 2020

3. Examen du rapport général du commissaire aux comptes au titre de 2020

4. Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2020

5. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2020

6. Fixation du plafond global du fonds social pour 2021

7. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2020

8. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et examen le cas échéant des conventions réglementées.

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

10. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Conformément à l'alinéa 6 de l'article 278 CSC, Messieurs les actionnaires peuvent voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Le bulletin de vote par correspondance doit être reçu par la société au plus tard le 23/6/2021 et doit contenir une signature légalisée ou être signé chez un notaire.

Tout actionnaire désirant voter par correspondance peut demander son bulletin de vote auprès de Mme Sandrine Kervern à son adresse électronique : sandrine.kerven@teleperformance.com

Les documents nécessaires aux délibérations de l'assemblée générale ainsi que le projet des résolutions, seront mis à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant la réunion.

2021T00533SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A, au capital de 30.000.000 de dinars

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1080 - Tunis

R.N.E : N°0000080S

MF : 000080S/A/M 000

Matricule CNSS : 12803/96

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 25 juin 2021 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 Avenue Kheïreddine Pacha - Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2020

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

4. Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020

7. Réaffectation des réserves à régime spécial

8. Nomination d'Administrateurs

9. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes

10. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des comités réglementaires.

2021R01435SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021

SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE

«CARTHAGO»

Société anonyme

Au capital de 45.502.600 Dinars

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 0001694 Y

MF : 001694YAM000

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion et de Financement Touristique «Carthago» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 25 juin 2021 à 11 heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie - 1000 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports, Général et Spécial, du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2020.

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

4) Quitus aux Administrateurs.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6) Renouvellement du mandat d'Administrateurs.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

9) Pouvoirs à donner.

2021R01436SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSOUKNA

Société anonyme

Au capital de 5.050.500 Dinars

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Identifiant Unique : 00304365

M.F. : 304365/P/M/000

CNSS : 0074065-54

Les actionnaires de la société ESSOUKNA et les commissaires aux comptes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 juin 2021 à 10 heures à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 et présentation des états financiers dudit exercice.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2020.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2020 et approbation des conventions qui y sont énumérées.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 et des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

5. Affectation des résultats.

6. Lecture du rapport d'activité consolidée et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2020.

7. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2020 et approbation des états financiers consolidés.

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et au comité permanent d'audit.

10. Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

11. Ratification de la démission de deux administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur.

2021R01437SANB3

Avis aux actionnaires

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Régie par la loi n°88-92 du 2 Août 1988,

Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Tél.: 71 189800

Fax : 71 189850

RNE : 0492711K

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra le vendredi 25 juin 2021 à 10H, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2020 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

4- Quitus aux administrateurs ;

5- Affectation des résultats;

6- Jetons de présence ;

7- Nomination de deux administrateurs indépendants au Conseil d'Administration;

8- Délégation de pouvoirs.

2021R01441SANB3

Avis aux actionnaires

TUNINVEST SICAR

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Régie par la loi n°88-92 du 2 Août 1988,

Telle que modifié et complétée par les textes adéquats

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Tél. : 71 189 800

Fax : 71 189 850

RNE : 0492711K

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'assemblée générale extraordinaire de notre société qui se tiendra le

vendredi 25 juin 2021 à 11H, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions prévues par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement; et

2- Délégation de pouvoirs.

2021R01442SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DATA BOX

Société anonyme - Partiellement exportatrice

Capital social : 1.150.000 TN D

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0565877L

Les actionnaires de la société DATA BOX sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 22 juin 2021 à 12 Heures à l'Immeuble «TELNET TECHNOCENTRE» sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020;

4. Quitus à donner aux Administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

7. Questions diverses; et

8. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2021R01443SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET TECHNOLOGIES

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 1.500.000 TND

Siège social : Parc Technologique des Communications El Ghazala Route de Raoued Km 3,5 - 2083 - Ariana

Identifiant unique : 0942100S

Les actionnaires de la société TELNET TECHNOLOGIES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 22 juin 2021 à 10 Heures à l'immeuble «TELNET TECHNOCENTRE» sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020 ;

3. Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

5. Quitus à donner aux Administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Questions diverses ; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2021R01444SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET INCORPORATED

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 7.000.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0539731 T

Les actionnaires de la société TELNET INCORPORATED, en abrégé : «TELNET Inc», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 22 juin à 11 Heures à l'Immeuble «TELNET TECHNOCENTRE» sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020 ;

3. Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5. Quitus à donner aux Administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

8. Questions diverses; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2021R01445SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TELNET HOLDING

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Capital social : 12.130.800 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0496236W

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 29 juin 2021 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises "I.A.C.E" sis aux Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2020;

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2020;

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020;

5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus à donner aux Administrateurs;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020;

9. points divers; et

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021R01446SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD

S.A. au capital de 12.000.000 Dinars

Sise à la rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 28 juin 2021 à 15 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises "la Maison de l'Entreprise" sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2020 ;

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du Groupe ASSAD de l'exercice 2020 ;

3- Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2020 ;

4- Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2020 ;

6- Quitus à donner aux membres du conseil d'administration;

7- Affectation du résultat;

8- Fixation du montant des jetons de présence;

9- Questions diverses;

10- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2021R01448SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ETANCHEITE TUNISIENNE

S.A au capital de 9 469 335,900 D

Rue de La Physique, Z.I Ben Arous 2013

I.U : 00500/R

N° CNSS : 53058-96

Les actionnaires de la société Etanchéité Tunisienne sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29/6/2021 à 11 Heures, et ce, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice ;

3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexes relatifs au dit exercice ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

5. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice;

6. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

7. Allocation des jetons de présence;

8. Approbation de la distribution de dividendes;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021R01450SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisie Catering

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Catering sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2021 à 10H au siège social de la société Tunisie Catering sis à Aéroport Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Comblement des postes vacants des membres du conseil d'administration.

2. Approbation des décisions du conseil d'administration antérieures à la présente assemblée.

3. Examen et approbation du nouveau plan de redressement de la société eu égard les dispositions de l'article 459 de la loi n°36 - 2016 du 29 avril 2016 inhérente aux procédures collectives.

Tous les documents nécessaires sont mis dans les délais légaux à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société.

Les membres du conseil :

- Moez Boujmil

- Nabila Blouza

- Ibrahim Kchouk

Chacun des actionnaires peut se faire représenter.

2021R01451SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Advanced e-Technologies AeTECH

Société anonyme

Au capital social de 2 223 334 dinars

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0773418W

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e- Technologies AeTECH sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 juin 2021 à 11 H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia II et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des conventions réglementées.

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Fixation du montant des jetons de présence et la rémunération du Président du Conseil.

- Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2020.

- Quitus aux administrateurs.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage.

2021R01453SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PLASTISS

Plastiss

Société anonyme

Au capital de 1.100.000DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

MF : 001174 C/A/M/000

N° CNSS : 039221-33

Messieurs les actionnaires de la société Plastiss sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV 4 Menzah 6, le jeudi 17/6/2021 à 10h en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'exercice 2020.

2) Examen et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020

4) Affectation des résultats

5) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020

6) Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2021.

7 Questions diverses.

2021R01454SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TANKAGE MEDITERRANEE SA

Capital social : 30.000.000 DT

Identifiant unique : 0024378M

Conformément à la décision n°489 du Conseil d'Administration tenu le 23 avril 2021, Messieurs les actionnaires de la Société Tankage Méditerranée SA (TANKMED) dont le siège est sis à City Lake Center - Bloc C, Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac II, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Tunis le mercredi 23 juin 2021 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification de la cooptation d'Administrateurs

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020 et son approbation

3) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020 et des opérations visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que de l'article 25 des statuts de la société TANKMED.

4) Quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2020

5) Affectation des résultats de l'exercice 2020

6) Détermination du montant des jetons de présence pour l'exercice 2020.

2021R01455SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MONETIQUE-TUNISIE

S.A au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord Sana Center Immeuble «C» 1082 Tunis

RC Tunis : N°B110131997

MF : 014510RAM000

Les actionnaires de la Société Monétique-Tunisie sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le mercredi 9 juin 2021, à 15h, au siège de Monétique - Tunisie, Centre Urbain Nord, Sana Center Immeuble «C» 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

- Examen et approbation du Bilan et Etats de Résultats de l'exercice 2020.

- Affectation des Résultats.

- Ratification de la désignation du nouveau Président du Conseil.

- Quitus aux Administrateurs.

2021R01458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon

SODICAB

SA au capital de 3900.000 Dinars

Siège social, Immeuble la Jarre 8000 Nabeul

0515265 K A M 000

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 22 juin 2021 à 10 heures au siège social, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2020

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020

6. Fixation du montant des jetons de présence

7. Renouvellement du mandat des administrateurs

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2021R01459SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

DELICE HOLDING - DH - SA

Société anonyme

Au capital de 549 072 620 dinars

Divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

MF : 1299178L/A/M/000

IU : 1299178L

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING - SA- «DH» informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire de la société se tiendront le vendredi 25 juin 2021 respectivement à 10 heures et à 11 heures à l'Immeuble «JOUMANA» sis à la Zone d'Activité Kheyreddine, la Goulette, Tunis, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'assemblée conformément au communiqué du CMF du 19/3/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé;

3. Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation du résultat;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

8. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne;

9. Information à l'assemblée générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée;

2. Transfert du siège social de la Société;

3. Modification corrélative des statuts de la Société;

4. Amendement de l'article 24 des Statuts;

5. Mise à jour des statuts;

6. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

Observation :

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités Tunisienne pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/3/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, la société DELICE HOLDING SA- «DH» incite ses actionnaires à privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance (signature légalisée) ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Les Formulaires de Vote par correspondance bien remplis et signés (signature légalisée) et les formulaires des pouvoirs donnés au président de l'assemblée doivent être envoyés à l'adresse suivante: Investisseurs@groupedelice.com.tn au plus tard Cinq (05) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés par l'attestation de propriété d'actions.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2021 ainsi que les Formulaires de Vote par correspondance et les formulaires de pouvoir donné au Président de l'Assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires, à partir du 28 mai 2021, en ligne, tout au long de la période fixée par la loi en consultation et téléchargeable via le site web: http://www.delice.tn/ (rubriqueinvestisseurs).

2021R01460SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires exercice 2020

Société Touristique «LA GAZELLE» S.A

MF : 007992/G/A/M/000

R.C : B158821996

Messieurs les actionnaires de la société Touristique «LA GAZELLE», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura le 22 juin 2021 à 9 heures au siège social de la société sis au Marché du Gros Bir El Kassaa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2020

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Approbation s'il y a lieu des dits rapports

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020

- Quitus au conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

- Nomination du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

2021R01461SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BFI S.A

Société anonyme

Au capital de 4.265.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE de Tunis : 0496290 C

MF : 0496290 C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BFI S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 juin 2021 au siège social, à 10h, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

3. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;

8. Lecture et approbation du rapport de gestion du Groupe BFI relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

9. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

10. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

11. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

12. Désignation d'un commissaire aux comptes;

13. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2021R01462SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BFI INTERNATIONAL S.A

Société anonyme

Au capital de 2.660.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE de Tunis : 0632974 N

MF : 0632974 N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BFI INTERNATIONAL S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 21 juin 2021 au siège social, à 9H, et ce, en vue de délibéret sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;

8. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2021R01463SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES COMPTOIRS MAGHREBINS

S.A au capital de 1 150 000 DT

Siège social : Z.I Mégrine - Ryadh, Rte Z4, 2014

RNE : B132111996

I.F : 0042918W

Messieurs les actionnaires de la société LES COMPTOIRS MAGHREBINS sont convoqués le 28 juin 2021 au siège de la société à 12 heures à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31/12/2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice,

- Examen et approbation des comptes et du bilan relatifs à l'exercice clos au 31/12/2020 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2020,

- Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2021R01469SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EL MAWASSIR

S.A au capital de 14 113 000 DT

Siège social : Z.I Mégrine - Ryadh, Rte Z4, 2014

RNE : 8132091996

I.F : 36050D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société EL MAWASSIR sont convoqués le 28 juin 2021 au siège de la société :

A 09 heures à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31/12/2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice,

- Examen et approbation des comptes et du bilan relatifs à l'exercice clos au 31/12/2020 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2020,

- Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

2021R01470SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE EL MAWASSIR

S.A au capital de 14 113 000 DT

Siège social : Z.I Mégrine - Ryadh, Rte Z4, 2014

RNE : B132091996

I.F : 36050D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société EL MAWASSIR sont convoqués le 28 juin 2021 au siège de la société :

A 11 heures à l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Mise à jour des statuts.

- Pouvoirs au Président Directeur Général pour la mise à jour des nouveaux statuts.

2021R01471SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Société

«L'Evolution Economique» en liquidation

M.F : 4575E/P/M/000

R.N.E : B119951997

Messieurs les actionnaires de la Société «L'Evolution Economique» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 22 juin 2021 à 11 h au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport moral et financier du liquidateur arrêté au 31/12/2020 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

3. Quitus au liquidateur ;

4. Questions diverses;

5. Pouvoirs aux formalités d'enregistrement et publicités.

2021R01477SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Société

«Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation

Société anonyme

Au capital social 7.475.000 Dinars

Siège social : Route de la Marsa - Km 12

Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa

Identifiant Unique : 302937P

Messieurs les actionnaires de la Société «Les filatures de Hajeb El Ayoun» en liquidation, sont convoqués en assemblée générale le lundi le 21 juin 2021 à 15 h au bureau du liquidateur de la société, sis au 92 rue 8600 Charguia 1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport d'activité de 2020 ;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 ;

3/ Examen et approbation des états financiers de 2020 ;

4/ Quitus au liquidateur ;

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6/ Questions diverses;

7/ Pouvoirs aux formalités d'enregistrement et de publicités.

2021R01478SANB3

SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE SOUSSE "S.P.C.S"

SA au capital de 35.550.000 de dinars

Siège social : Imm. Tunisie Leasing, Av. Hédi Karray Zone Urbaine nord - Tunis

RC : 249942009

MF : 1085144P

Suivant le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 mai 2021, le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le mercredi 16 juin 2021 à dix heures au siège de pôle de compétitivité de Sousse "Novation City" :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

2- Lecture des états financiers de l'exercice 2020

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

5- Approbation des conventions règlementées citées au rapport spécial du commissaire aux comptes

6- Affectation du résultat l'exercice 2020

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

8- Fixation des jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020

9- Nomination des administrateurs pour les années 2021-2023

10- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2021-2023

11- Questions diverses.

2021S00586SANB3

SOCIETE REGIONALE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE SFAX

«SO.R.I.T.S.»

Société anonyme

Au capital de : 300.000 Dinars

Siège social : Rue Habib Maazoun Immeuble El Manar 2ème Etage - Entrée D - 3000 Sfax

Matricule fiscal : 4165 P PM 000

Registre de commerce : B158671997 Sfax

Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 26 juin 2021 à dix heures et demie au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre du même exercice.

3/ Approbation Bilan & Etats Financiers de l'exercice 2020 et du rapport du Conseil d'Administration au titre du même exercice.

4/ Approbation du remboursement des montants mis à la disposition de la Sté par Mr Hedi Megdiche.

5/ Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7/ Jetons de présence.

8/ Questions diverses.

2021X00580SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES COTES NORD DE LA VILLE DE SFAX

Société anonyme

Au capital : 2.250.000 dinars

Siège social : Route Sidi Mansour Km 3,5 Au Niveau de La Rocade PK 4 - Sfax

Identifiant unique : 036507 R

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et d'Aménagement des Côtes Nord de la Ville de Sfax sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 22 juin 2021 à 9h 30 au siège de la société sis à la Route Sidi Mansour Km 3,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2020,

3. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020,

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

5. Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2020,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

7. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022 et 2023,

9. Quitus aux membres du conseil d'administration,

10. Questions diverses.

2021X00581SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le mardi 29 juin 2021

Société PROMOBOIS

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : Route de Téniour km 10 - Sfax

R.C : B1140371997

Matricule Fiscal : 4187198

Messieurs les actionnaires de la société PROMOBOIS sont invités à se réunir au siège social à Sfax, sise à la route de Téniour km 10, le 29 juin 2021 en :

Assemblée générale ordinaire à 17 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3/ Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2020.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6/ Approbation des conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales sur l'exercice 2020.

7/ Quitus aux administrateurs.

8/ Questions diverses.

9/ Pouvoirs.

Les documents seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

2021X00584SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mercredi le 30 juin 2021

Société Syphax Béton

S.A au capital de 8.650.000 TND

Siège social : route Gremda km 2 Imm. Syphax Médical app. 53 Sfax

Local usine : Zone industrielle Agareb km 21 Sfax

Identifiant unique : 1571380K

Messieurs les actionnaires de la société Syphax Béton sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu mercredi le 30 juin 2021 à 10h au local de la société sis à la zone industrielle Agareb km 21 Sfax, avec la possibilité d'assister à distance par visioconférence, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'année 2020;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

3) Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 du Code des sociétés Commerciales;

4) Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2020;

5) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'année 2020 ;

6) Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration

7) Fixation de jetons de présence;

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9) Procuration pour effectuer les formalités de publication prévues par la loi.

2021X00589SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABATTOIR UNIFIE DE SFAX

«A.U.S.»

Société anonyme

Au capital de 2.210.000 dinars

Siège social : Route Sidi Salem km 2 Sfax

Identifiant unique : 915562S/PM/000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme ABATTOIR UNIFIE DE SFAX citée ci-dessus sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la Municipalité de Sfax le mercredi 30 juin 2021 à 9 :30 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux opérations se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

- Approbation du renouvellement du mandat des administrateurs pour trois années.

- Approbation du renouvellement du mandat du Directeur Général de la société pour trois années.

- Questions diverses.

2021X00593SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SAIDA GROUP HOLDING

Société anonyme

Au capital de 5 500 000 Dinars

Siège social : Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0496510 V

Messieurs les actionnaires de la Société Saida Group Holding sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac, le 21 juin 2021 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020,

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2020,

- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2021401323SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

"MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE SA"

Société anonyme

Capital social : 214.000 Dinars

Siège social : 82, Avenue Jugurtha 1er étage - Mutuelleville 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1021844M

Le Conseil d'administration tenu le 15/4/2021, convoque les actionnaires de la Société :

- A l'assemblée générale ordinaire devrant se tenir le mardi 15 juin 2021 à 10 heures par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

3/ Approbation des conventions réglementées;

4/ Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

5/ Quitus aux administrateurs.

- A l'assemblée générale extraordinaire devrant se tenir le mardi 15 juin 2021 à 11 heures par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021401324SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Touristique et de Plaisance

S.A au capital de 2.333.330 Dinars

Identifiant Unique auprès du Registre National des Entreprises : 0373174T

Elisant domicile au 5, Rue du Lac d'Annecy (Immeuble Radio Shems Fm) les Berges du lac Tunis 1053

Les actionnaires de la Société de Promotion Touristique et de Plaisance sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 2 juillet 2021 à 11 H au siège de la société Gammarth Immobilière Immeuble AL KARAMA HOLDING Rue du Lac d'Annecy Passage du Lac Malawi - les Berges du Lac Tunis 1053 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation de la société au regard des dispositions de l'article 388 de code des sociétés commerciales,

2- Pouvoirs.

2021401327SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Touristique et de Plaisance SPTP

S.A au capital de 2.333.330 Dinars

Identifiant Unique auprès du Registre National des Entreprises : 0373174T

Elisant domicile au 5, Rue du Lac d'Annecy (Immeuble Radio Shems Fm) Les Berges du Lac Tunis 1053

Les actionnaires de la Société de Promotion Touristique et de Plaisance sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 2 juillet 2021 à 9H30 au siège de la société Gammarth Immobilière Immeuble AL KARAMA HOLDING Rue du Lac d'Annecy Passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac - Tunis 1053 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la réunion de l'assemblée générale ordinaire chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2018,

2- Lecture et Approbation du rapport d'activité de la Société pour l'exercice 2018,

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018,

4- Approbation des conventions règlementées.

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2018,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018,

8- Nomination du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019-2020-2021,

9- Pouvoirs.

2021401328SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

COMPTOIR TUNISIEN COMMERCIAL DE TEXTILE COTUCOTEX

SA au capital de 50.000 dinars

Siège social : 56, Av. de la Liberté, Tunis 1002

RC : B1111161996

MF : 5936PAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Comptoir Tunisien Commercial de Textile «COTUCOTEX» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le samedi 26 Juin 2021 à 11H du matin au siège de la Sté SONIT cité Erriadh; Ksar Hellal, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices de 2004 à 2019.

2/ Approbation des états financiers arrêtés à partir de l'année 2004 jusqu'à 2019.

3/ Examen des états financiers des exercices de 2004 à 2019.

4/ Distribution des dividendes.

5/ Quitus aux administrateurs pour les exercices de 2004 à 2019.

6/ Questions diverses.

De même les actionnaires de la Société sont convoqués aussi à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à 12H de la même date et dans le même lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Dissolution anticipée de la Société.

2/ Nomination d'un liquidateur et la détermination de ses pouvoirs.

3/ Questions diverses.

2021401329SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le 15 juin 2021

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

MARINA GAMMARTH

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

MF : 000 M P 907252/ J

Affiliation CNSS : 00252773-88

Suite à la Décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 mai 2021, Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mardi 15 juin 2021 à 10 Heures au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'activité de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth durant l'exercice 2020.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020.

3- Affectation du Résultat de l'exercice 2020.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du Mandat ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002.

2021401332SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire pour le 15 juin 2021

SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

MARINA GAMMARTH

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

MF : 000 M P 907252/ J

Affiliation CNSS : 00252773-88

Suite à la Décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 mai 2021, Messieurs les actionnaires de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le mardi 15 juin 2021 à 11 Heures au siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH en prenant en considération les dispositions prévues par la loi n°472019 du 29 mai 2019 portant sur l'amélioration du climat de l'investissement

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au

siège social de la Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE MARINA GAMMARTH sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002.

2021401333SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement Economique de Sidi Bouzid

Société anonyme

Au capital de 4 905 000 dinars

Identifiant unique : 1206723C/A/M/000

Le conseil d'administration de la Société de Développement Economique de Sidi Bouzid convoque tous les actionnaires pour à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu lundi 21.6.2021 à 10 h du matin à son siège sis à l'immeuble de l'entreprise avenue H. Bourguiba Sidi Bouzid pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture du rapport d'activités relatif à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport d'activités de l'exercice 2020.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation du montant des jetons de présences des administrateurs pour l'exercice 2021.

- Questions diverses.

2021401334SANB3

SOCIETE LA GENERALE DE VENTE «GEVE»

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 Dinars

Siège social : C/O STB Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 1015712M

Les actionnaires de la société La Générale de Vente sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 juin 2021 à 10 H au siège de STB sis à la Rue Hedi Nauira - Tunis - à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 et présentation des états financiers dudit exercice;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2020;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

4. Approbation des conventions et opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Ratification de la cooptation d'un administrateur;

6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2020 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021;

9. Délégation de pouvoirs.

Les documents relatifs à cette réunion seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021401336SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société OMNIUM INVEST

S.A. au capital de 6 000 000 dinars

Siège social : Rue de la Feuille d'Erable, "Résidence Le Palmier du Lac" 3ème Etage 1053 Les Berges du Lac 2

RNE : 970217N

CNSS : N°252884-15

Messieurs les actionnaires de la Société OMNIUM INVEST sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 1er juillet 2021 à 10 heures au siège de la Société sis à la Rue de la Feuille d'Erable, «Résidence Le Palmier du Lac, 3ème étage 1053 Les Berges du Lac 2, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2021401340SANB3

Convocation

BSB SA

Siège social : 11, Rue Kamel Atatürk - Tunis

I.U : 0033319 B

Les actionnaires de la société BSB SA sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 juin 2021 à 11H au siège de Toyota à la Marsa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes de l'exercice 2020 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2020 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au lieu de l'assemblée.

2021401348SANB3

Convocation

AGENCE MARITIME MOHAB.SA

I.U : 003717 WAM 000

Sur décision du conseil d'administration, Messieurs les actionnaires de la société AGENCE MARITIME MOHAB sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 19 juin 2021 à 9 heures au siège social aux Berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les états financiers et les états financiers consolidés de l'exercice 2020 ;

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC;

- Affectation des résultats.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social aux Berges du Lac - Tunis.

2021401349SANB3

Convocation

BSB SERVICE & PARTS.SA

IU : 1211087 F

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'AGO qui se tiendra le jeudi 17/6/2021 à 12H au siège de Toyota à la Marsa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice 2020;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2020;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats.

Tous les documents de cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au lieu de l'assemblée.

2021401350SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE DES PEINTURES ET ACCESSOIRES

S.A.R.L au capital de 3.460.000 dinars

Rue de La Physique, Z.I Ben Arous 2013

IU : 0349550H

Les associés de la Société GENERALE DES PEINTURES ET ACCESSOIRES «GPA» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 juin 2021 à 10 Heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus à la Gérance ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021R01472SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuel de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg.

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

En raison de circonstances vécues par le pays en raison de virus covid 19 durant l'année 2020 nous n'avons pas eu lieu une assemblée générale pour clôturer l'année 2018 et l'année 2019, le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de morneg» a décidé de convoquer à une assemblée générale ordinaire de la société pour le mercredi le 30/6/2021 l'après midi à quinze heures au siège de la société sise au 2 Rue Ghana-lot Testouri Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2018 et l'exercice 2019.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers

4. Accord de quitus aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 et 2019.

6. Renouvellement contrat de commissaire au compte

7. Approuver la nomination d'un nouveau gestionnaire

8. Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les documents comptables seront mis à leur disposition à partir du samedi 29/5/2021.

2021R01467SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALES DES SERVICES AGRICOLES

«grandes cultures»

49, Avenue Farhat Hached - Tunis RP

Matricule fiscal : 033497VPM000

Registre de commerce : B158721998

Code en Douane : 120.965L

Le Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DES SERVICES AGRICOLES «Grandes Cultures» Invite ces Adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 18 juin 2021 à 10H du matin à l'union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche sise à Cité el Khadhra Tunis pour débattre l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur les Réserves et les lacunes Juridiques émanentes du Ministère de l'Agriculture à propos de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 avril 2021.

2- Continuité d'exploitation de la Société Mutuelle Centrale des services Agricoles «Grandes cultures».

En cas où le quorum ne sera pas atteint, une deuxième assemblée générale extraordinaire se tiendra le 02 juillet 2021 à 10h du matin à l'union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche sise à Cité el Khadhra Tunis.

Cette Publication tient lieu de convocation personnelle à tous les Adhérents pour la première et la deuxième Assemblée.

Toute procuration portante une signature légalisée ou bien le cachet de l'entreprise concernée.

2021R01481SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Chokri Benfoed annonce avoir perdu son titre de propriété d'un terrain situé à la route Aouled Hasen Jbenyana, il veut extraire un autre titre au lieu du perdu. Aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Nordine Trichili après un délai de 70 jours.

2021X00576DIVD2

Perte

Mr Rekik Rabeh CIN n°01281900 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 16/9/2005 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, qu'il a égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2021X00578DIVD2

Avis

Fathiya Ammar avise être propriétaire d'une construction et d'une parcelle de terre de superficie 201 m² sise à la route de Tunis Km 8 Sfax ayant perdu son titre de propriété elle veut avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2021X00582DIVD2

Avis

Mohamed Hsin Derbel avise être propriétaire d'une parcelle de terre de superficie 425.89 m² contenant un bâtiment sise à la route de Tunis Km 8 Sfax ayant perdu son titre de propriété il veut avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2021X00583DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Moncef Kaffel informe le public qu'il a perdu l'original du titre de propriété concernant 1 acte de vente daté le 21/01/2008 dressé par les notaires Mounir Damak et Khaled Ben Hmida et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2021X00588DIVD2

Avis

Monsieur Lotfi Ben Hassan Ben Mohamed Belghith avise être propriétaire d'un terrain n°171 d'une superficie de 72 m² dans lequel est édifié une maison populaire sise à cité simar à la route de l'Aéroport km4 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2021X00594DIVD2

Avis au public

Attendu que Maître Radhouane Ayari a déposé une demande de mise à jour enroulée sous le numéro 699 pour l'immatriculation d'une vente pour le compte de Monsieur Riadh Ben Mohamed Ben Khelifa Ben Ismael. Attendu qu'il appert de l'étude de la demande que l'acte notarié en date du 02/11/1988 enregistré à la recette des finances en date 22/12/1988 et par lequel monsieur Mohamed Ali Ben Abdelkader Ben Edali Eljazi a cédé au profit de madame Eliane Marcel n'a pu être présenté au tribunal. Attendu qu'afin de surpassée cet obstacle et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°34 de l'an 2001 en date du 10 avril 2011 nous autorisons le demandeur à faire une publicité complémentaire sur le journal officiel de la République Tunisienne et deux journaux quotidiens l'un d'eux en langue arabe qui fera foi de l'absence dudit acte notarié toutes les oppositions les ingérences doivent être soumise au tribunal de cadastre de Nabeul dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au J.O.R.T. Le présent avis est publié aux quotidiens «Achourouk» et «le Quotidien» en date du 20/02/2021.

2021401319DIVD2

Avis

En vertue d'une demande de mise à jour 8852 présente par Karim et Mohammed el Hichri auprès du tribunal Immobilier de Bizerte en vue d'inscrire un acte de vente sous-seing privé sur le titre foncier 1427 Bizerte dont la propriété appartient à l'Etat tunisien sise à Menzel Bourguiba

gouvernorat de Bizerte, consentie par les héritiers de Mohamed Salah Derwiche au profit de Ridha El Hichri, et après l'impossibilité de fournir le contrat consenti par l'Etat au profit de Mohamed Salah Derwiche, la chambre des titres gèles du tribunal Immobilier de Bizerte autorise à ce que la présente publication soit l'équivalent de la non production du dit contrat, et ce, au jort et deux journaux quotidiens en langue Arabe et Française pendant trois jours successifs.

De ce fait et en se référant aux dispositions des articles 15 et 17 de la loi n°34 du 2001 concernant la mise à jour des titres fonciers et à partir de la publication de cet avis jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, toute personne ayant intérêt pourrait intervenir ou déposer son opposition.

2021401338DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2021401281SANB3, publiée au journal Officiel n°40 en date du 21 mai 2021, relatif à la convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» :

Lire :

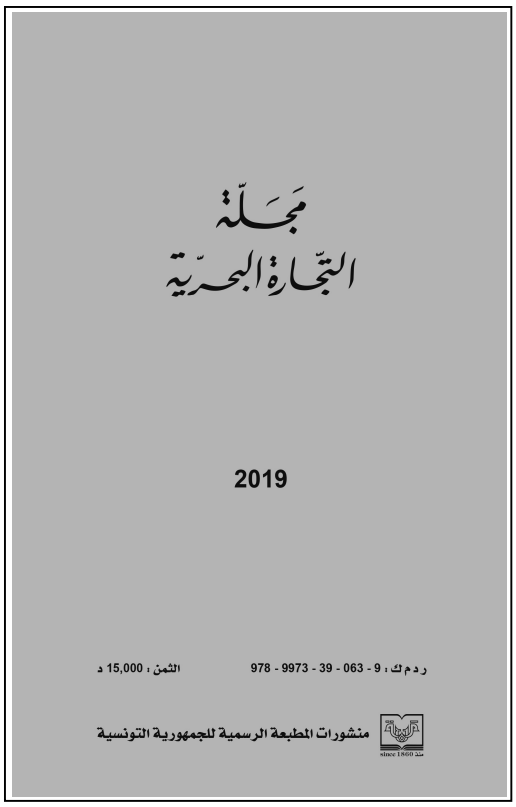
A onze heures et trente minutes (11 : 30) du matin

Au lieu :

A neuf heures (9 :00) du matin

La suite sans Rectif.

2021R01480RECZ9



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

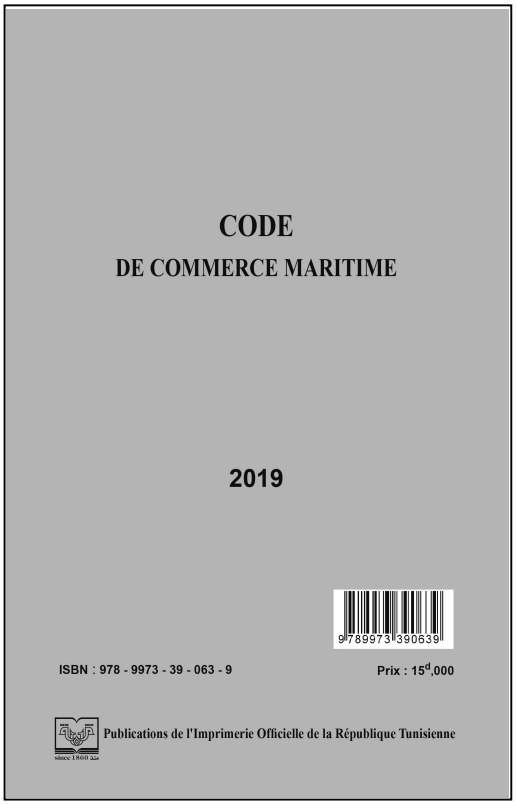
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

